

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MARDI 7 AVRIL 2026, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2026
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 mars 2026
 - 5.3 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog
 - 5.4 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025
 - 5.5 Avis de motion et présentation et dépôt du projet de Règlement no 2026-02 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux
 - 5.6 Convention avec la MRC de Memphrémagog relativement aux ventes pour non-paiement de taxes
 - 5.7 Aide financière aux associations de lacs pour l'année 2026
 - 5.8 Reconnaissance d'un organisme dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes
 - 5.9 Adoption de la Politique relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre du travail
 - 5.10 Octroi d'une aide financière à Longévitalité dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes
 - 5.11 Addenda à la convention de partenariat avec Judo Magog
 - 5.12 Autorisation de modification de l'acte de vente 19 377 959
6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME
 - 6.1 Demande d'aide financière au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog
 - 6.2 Tarification des inscriptions au soccer pour l'été 2026
 - 6.3 Nomination d'un membre citoyen au comité Arts et culture
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Embauche d'un pompier à temps partiel et premier répondant
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – chemin d'Orford-sur-le-lac
 - 8.2 Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour des travaux de rénovation du Chalet des Sports dans le cadre d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
 - 8.3 Fin de probation et embauche du chef d'équipe en voirie
 - 8.4 Octroi du contrat de lignage des rues de la Municipalité pour l'année 2026
 - 8.5 Octroi du contrat de fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins
 - 8.6 Acceptation de paiement du décompte progressif no 8 des travaux de construction du garage municipal
 - 8.7 Achat d'une laveuse à plancher pour le Complexe St-Édouard

- 8.8 Octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau du chemin de la Feuillade
- 8.9 Mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement du ponceau du chemin de la Feuillade
- 8.10 Octroi du contrat de mise à niveau des chemins privés du secteur Vertendre
- 8.11 Acquisition de réservoirs d'essence pour le nouveau garage municipal
- 8.12 Mandat pour la réalisation d'un relevé topographique dans le cadre des travaux de réfection du sentier Louise-Portal
- 8.13 Octroi d'un mandat pour procéder à une étude de concepts pour le réaménagement du stationnement de la Caisse Desjardins, Postes Canada et du Marché Fontaine

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Amendement de la résolution 2024-12-276 – Avis d'intérêt au Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique ÉcoÉnergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME

- 10.1 Liste des permis de construction émis en mars 2026
- 10.2 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la création d'un lot avec une marge avant de 0m, soit 50m de moins que le minimum de 50m exigé dans la zone I-1 (futur lot 6 720 154)
- 10.3 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage en cour avant sur un terrain de moins de 6 000m carrés pour la propriété sise sur les lots 2 236 427 et 2 236 428, 51 rue Molière, zone V-11
- 10.4 Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une génératrice en cour latérale alors que ces équipements sont autorisés seulement en cour arrière pour la propriété sise sur le lot 2 239 050, 30 chemin des Oblats, zone R-12
- 10.5 Demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant sur un terrain d'angle pour la propriété sise sur le lot 4 380 427, 59 à 61 chemin Bellevue, zone V-2
- 10.6 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 10.7 Nomination d'un membre citoyen au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
- 10.8 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 2026-03 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d’Eastman siège en séance ordinaire ce 7 avril 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil de l’hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire ainsi que les conseillères Heidi Fortin et Agnès Mager Grandmaison et les conseillers Charles Simard et Richard Voisine.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d’assemblée. Ayant constaté le quorum, elle ouvre la séance à 19 h 31.

**Résolution
2026-04-61**

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2026 avec le retrait du point suivant :

5.12 Autorisation de modification de l’acte de vente 19 377 959

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2026

**Résolution
2026-04-62**

Il est proposé par le conseiller Charles Simard

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 20 février et le 27 mars 2026.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d’ouverture en faisant la demande par courriel à info@eastman.quebec.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

La mairesse confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 mars 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 mars 2026 pour un montant totalisant 1 010 918,87 \$ comprenant notamment un montant de 354 211 \$ pour le paiement du décompte progressif no 7 des travaux de construction du garage municipal, 126 657 \$ et 109 690 \$ (2 versements) pour le contrat de déneigement, et un montant de 145 663 \$ pour la quote-part de la MRC. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

5.3 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog

Mme Nathalie Lemaire, représentante de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion du conseil.

5.4 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025 conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

5.5 Avis de motion et présentation et dépôt du projet de Règlement no 2026-02 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux

Le conseiller Richard Voisine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement no 2026-02 remplaçant le Règlement no 2022-03 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux.

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption, copie de celui-ci a été remise avant la séance le tout conformément à la Loi.

Résolution
2026-04-63

5.6 Convention avec la MRC de Memphrémagog relativement aux ventes pour non-paiement de taxes

ATTENDU QU'une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC de Memphrémagog pour vente pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 11 juin 2026

ATTENDU QUE, pour certains immeubles dont l'avis de signification a été retourné à la MRC de Memphrémagog, cette dernière est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité quant à la vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog pour la dégager, ainsi que ses officiers, de toute responsabilité au regard de la vente pour arrérages de taxes des immeubles dont les avis de signification lui sont revenus, le tout tel que décrit dans ladite convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-64

5.7 Aide financière aux associations de lacs pour l'année 2026

ATTENDU QUE l'article 6.2 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes prévoit un montant alloué aux associations de lacs à la suite de l'adoption du budget annuel ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

DE verser un montant de 1 500 \$ à chacune des associations des lacs de la Municipalité pour l'année 2026;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-04-65**

5.8 Reconnaissance d'un organisme dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes

ATTENDU QUE la Municipalité s'est dotée d'une Politique de reconnaissance et de soutien des organismes afin d'encourager et de soutenir les initiatives locales provenant d'organismes ou de regroupements;

ATTENDU QUE les critères de reconnaissance d'un organisme sont respectés par le demandeur;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

DE procéder à la reconnaissance la Coop de solidarité de St-Étienne-de-Bolton œuvrant sur le territoire de la Municipalité d'Eastman dans le domaine « Communautaire, social et santé »;

ET D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le certificat de reconnaissance de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-04-66**

5.9 Adoption de la Politique relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre du travail

ATTENDU QUE l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre du travail requiert un encadrement afin d'en assurer une utilisation éthique, responsable, transparente, sécuritaire et conforme aux lois et règlements en vigueur ;

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique encadrant l'utilisation de l'intelligence artificielle permet à la Municipalité de maximiser les bénéfices liés à ces technologies tout en minimisant les risques de préjudices ou d'utilisation malveillante ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'adopter la Politique relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre du travail, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-04-67**

5.10 Octroi d'une aide financière à Longévitalité dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par Longévitalité dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'octroyer une aide financière de l'ordre de 500 \$ à Longévitalité;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-68

5.11 Addenda à la convention de partenariat avec Judo Magog

ATTENDU la convention de partenariat signée le 3 octobre 2025 entre Judo Magog et la Municipalité;

ATTENDU QUE les parties conviennent qu'il y a lieu d'ajouter un article et d'en modifier un autre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'addenda no 1 de la convention de partenariat avec Judo Magog.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-69

6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME

6.1 Demande d'aide financière au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), la MRC de Memphrémagog dispose d'un fonds pour le soutien financier des initiatives culturelles sur son territoire ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

DE déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog pour la réalisation du projet d'une carte numérique regroupant les entrevues réalisées dans le cadre du projet *Tapisserie* et se retrouvant partiellement dans le dernier roman de Michèle Plomer, *De métal et d'amour*, pour un montant total de 3 000\$; pour un projet totalisant 6 000 \$;

DE confirmer, advenant l'octroi de l'aide financière par la MRC de Memphrémagog, la contribution financière de 3 000 \$ de la Municipalité pour ce projet ;

ET D'autoriser la coordonnatrice en communication, arts et culture, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-70

6.2 Tarification des inscriptions au soccer pour l'été 2026

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

DE fixer les tarifs d'inscriptions au soccer pour l'été 2026 comme suit :

	SOCCER ÉTÉ 2026			
	RÉSIDENT Eastman, Bolton-Est, Saint-Étienne de Bolton et Stukely-Sud		NON-RÉSIDENT Austin ³ /etc.	
	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre	1 ^{er} membre	2 ^{ème} membre
U4-U5-U6 (2020-21-22)	71 \$	64 \$	141 \$	127 \$
U7-U8 (2018-19)	73 \$	65 \$	145 \$	131 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-71

6.3 Nomination d'un membre citoyen au comité Arts et culture

ATTENDU QUE le conseil doit procéder, par voie de résolution, à la nomination des membres citoyens faisant partie des comités municipaux;

ATTENDU le départ de Mme Élyzabeth Walling du comité Arts et culture;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

DE nommer Mme Line Lewandowski à titre de membre citoyen au comité Arts et culture;

ET DE remercier publiquement Mme Élyzabeth Walling pour ses dernières années d'implication au sein du comité Arts et culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Embauche d'un pompier à temps partiel et premier répondant

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'embaucher M. Brandon Morin comme pompier recrue à temps partiel et premier répondant en probation à compter du 7 avril 2026 et ce, selon les modalités et conditions inscrites à la convention collective de travail signée avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Eastman SCFP 7225;

ET DE confirmer son embauche permanente au terme d'une période de probation de douze (12) mois conditionnellement à une recommandation favorable du directeur du service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

8.1 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – chemin d'Orford-sur-le-lac

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Résolution
2026-04-72

Résolution
2026-04-73

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'approuver les dépenses d'un montant de 34 641,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration du chemin d'Orford-sur-le-lac et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité Durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-04-74**

8.2 Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour des travaux de rénovation du Chalet des Sports dans le cadre d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux de rénovation du Chalet des Sports afin d'assurer la pérennité, la fonctionnalité et la conformité des installations;

ATTENDU QUE la Municipalité entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE le dépôt de cette demande d'aide financière requiert la réalisation préalable d'une étude d'avant-projet;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle*, dans le but d'octroyer un contrat pour la réalisation cette étude;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'octroyer un mandat pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour des travaux de rénovation du Chalet des Sports dans le cadre d'une demande d'aide financière au PAFIRSPA à la firme ADSP inc, pour un montant de 12 800 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service déposée en date du 20 mars 2026;

ET D'affecter le fonds pour fins de parcs et terrains de jeux au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-04-75**

8.3 Fin de probation et embauche du chef d'équipe en voirie

ATTENDU l'embauche sous probation du chef d'équipe en voirie en date du 15 septembre 2025;

ATTENDU QUE la direction générale recommande la fin de la période de probation et l'embauche définitive du titulaire du poste;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

DE mettre fin à la période de probation de Xavier Lusson, chef d'équipe en voirie;

ET DE procéder à son embauche définitive, et ce, rétroactivement au 15 mars 2026, date de fin de probation conformément à la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur, aux mêmes conditions spécifiées à sa résolution d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-76

8.4 Octroi du contrat de lignage des rues de la Municipalité pour l'année 2026

ATTENDU QU'une demande de prix pour le lignage des rues de la Municipalité pour l'année 2026 a été faite conformément au Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer le contrat de lignage des rues de la Municipalité à marquage Traçage Québec, au montant de 6 637,50 \$ \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services 3078 datée du 12 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-77

8.5 Octroi du contrat de fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, quatre (4) soumissions ont été déposées à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	Total MG20	Total ½ net	Total fourniture	Frais transport estimé (hors contrat)	Total tonne/km
Couillard Construction ltée	18,90 \$/un.	21,25 \$/un.	124 025,00 \$	88 692,50 \$	195 270,00 \$
N. Jeanson Excavation inc	19,50 \$/un.	21,00 \$/un.	127 500,00 \$	38 675,00 \$	152 700,00 \$
Groupe Colas Québec inc	18,95 \$/un.	21,00 \$/un.	124 200,00 \$	94 835,00 \$	201 240,00 \$
Construction DJL inc	19,05 \$/un.	24,10 \$/un.	126 350,00\$	94 828,50 \$	201 834,00 \$

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2026;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer le contrat de fourniture de pierre concassée MG20 et la fourniture de pierre ½ nette pour un montant approximatif de 127 500,00 \$ plus les taxes applicables à Normand Jeanson Excavation inc.;

ET D'autoriser le directeur des travaux publics à mandater, pour un montant approximatif de 40 000 \$ avant taxes, divers fournisseurs pour le transport desdits matériaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-78

8.6 Acceptation de paiement du décompte progressif no 8 des travaux de construction du garage municipal

ATTENDU la recommandation de paiement de ADSP du décompte progressif no 8 des travaux de construction du garage municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 8 des travaux de construction du garage municipal auprès de l'entrepreneur Construction Turco inc, au montant de 432 288,53 \$ plus les taxes applicables, conformément à la facture no 003049 datée du 31 décembre 2025, et ce, lorsque les quittances seront reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-79

8.7 Achat d'une laveuse à plancher pour le Complexe St-Édouard

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

D'autoriser l'achat d'une laveuse à plancher pour le Complexe St-Édouard auprès de Lamoureux Outillage, au montant de 4 799,99 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission no 1077 datée du 4 mars 2026.

ET D'affecter le surplus libre non affecté au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-80

8.8 Octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau du chemin de la Feuillade

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement du ponceau traversant le chemin de la Feuillade;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, quatorze (14) soumissions ont été déposées à savoir :

ENTREPRISES	MONTANT TOTAL AVANT TAXES
Excavations Gagnon et Frères inc	186 997,17 \$
Cité construction TM inc	199 074,50 \$
Excavation Stanley Mierzwinski ltée	199 263,78 \$
Groupe Allaire Gince infrastructures	184 387,91 \$
Excavation A.R. Valois inc	161 113,07 \$
Couillard Construction ltée	259 914,00 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc	146 384,21 \$
IPR 360	236 682,40 \$
Groupe Lapalme inc	152 750,00 \$
Huard Excavation inc	214 515,00 \$
Eurovia	187 994,61 \$
Excavation Lyndon Betts	277 000,00 \$
J.A. Beaudoin Construction ltée	156 747,02 \$
Roger Dion et fils inc	164 134,96 \$

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au Programme triennal d'immobilisations 2026;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'octroyer le contrat de réalisation des travaux de remplacement du ponceau du chemin de la Feuillade au plus bas soumissionnaire conforme soit Excavation St-Pierre et Tremblay inc, au montant de 146 384,21 \$ plus les taxes applicables;

ET D'affecter le tarif infrastructures au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-81

8.9 Mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement du ponteau du chemin de la Feuillade

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de remplacement du ponteau du chemin de la Feuillade, il y a lieu d’octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU QU’une demande de prix a été faite à cet effet conformément au Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D’accorder le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement du ponteau sur le chemin de la Feuillade à Béton Optimal inc, au montant de 4 376,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à l’offre de service datée du 26 février 2026.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-82

8.10 Octroi du contrat de mise à niveau des chemins privés du secteur Vertendre

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d’offres public afin d’octroyer le contrat de mise à niveau des chemins privés du secteur Vertendre à la suite de la cession et la municipalisation de ceux-ci;

ATTENDU QU’au terme de la démarche, sept (7) soumissions ont été déposées à savoir :

ENTREPRISES	MONTANT TOTAL AVANT TAXES
Déneigement Pinacle inc	1 416 127,14 \$
Normand Jeanson Excavation inc	1 255 348,75 \$
Groupe Colas Québec inc	1 134 500,00 \$
EW Excavation inc	974 716,15 \$
Cité Construction TM inc	1 226 275,66 \$
Bertrand Ostiguy inc	1 144 000,00 \$
Excavations Gagnon et Frères inc	1 078 321,37 \$

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au Programme triennal d’immobilisations 2026;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D’octroyer le contrat de mise à niveau des chemins privés du secteur Vertendre, comprenant le rechargement des chaussées gravelées existantes et les travaux de drainage, au plus bas soumissionnaire conforme soit EW Excavation inc (3102-0936 Québec inc) au montant de 974 716,15 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-04-83

8.11 Acquisition de réservoirs d’essence pour le nouveau garage municipal

ATTENDU QU’une demande de prix a été faite conformément au Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle afin de procéder à l’acquisition de deux (2) réservoirs d’essence destinés à être installés au nouveau garage municipal;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE faire l'acquisition de deux (2) réservoirs d'essence à double paroi auprès de la compagnie Pierre Chouinard et fils au montant de 17 050,69 \$ plus les taxes applicables conformément à l'offre de services no 101-0 datée du 16 mai 2025;

ET DE prévoir les frais annuels d'essence liés au remplissage des réservoirs auprès du même fournisseur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-04-84**

8.12 Mandat pour la réalisation d'un relevé topographique dans le cadre des travaux de réfection du sentier Louise-Portal

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite conformément au Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle afin d'octroyer un mandat pour la réalisation d'un relevé topographique dans le cadre des travaux de réfection du sentier Louise-Portal;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'octroyer le mandat de réalisation d'un relevé topographique dans le cadre des travaux de réfection du sentier Louise-Portal à la firme Denicourt, Migué, au montant de 10 500,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services datée du 16 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-04-85**

8.13 Octroi d'un mandat pour procéder à une étude de concepts pour le réaménagement du stationnement de la Caisse Desjardins, Postes Canada et du Marché Fontaine

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement du stationnement de la Caisse Desjardins et de Postes Canada, appartenant à la Municipalité, ainsi que du stationnement du Marché Fontaine s'inscrivent dans le cadre des travaux de réfection des routes 112 et 245 à être entrepris par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée conformément au Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle afin d'octroyer un mandat pour procéder à une étude de concepts pour ce projet conjoint;

ATTENDU QUE cette étude vise notamment à optimiser l'aménagement, la fonctionnalité et la sécurité des stationnements dans le cadre des travaux projetés;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'octroyer le mandat pour l'étude de concepts pour le réaménagement du stationnement de la Caisse Desjardins, Postes Canada et du Marché Fontaine à la firme Pluritec pour un montant total et forfaitaire de 12 000 \$ conformément à l'offre de services 39964R01 datée du 4 mars 2026;

ET D'affecter le tarif infrastructures au paiement de 50 % des sommes requises, l'autre 50 % étant facturé au Marché Fontaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**Résolution
2026-04-86**

9.1 Amendement de la résolution 2024-12-276 – Avis d'intérêt au Programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique ÉcoÉnergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a adopté la résolution 2024-12-276 le 2 décembre 2024 confirmant son intention de participer au programme Éco Énergie 360;

ATTENDU QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme ÉcoÉnergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire;

ATTENDU QUE la signature d'une autorisation de collecte de données par la Municipalité est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'analyse et de la collecte des données;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman désire toujours manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

DE modifier la résolution 2024-12-276 afin qu'il y soit également résolu que la Municipalité d'Eastman autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en mars 2026

Le conseil prend acte.

10.2 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la création d'un lot avec une marge avant de 0m, soit 50m de moins que le minimum de 50m exigé dans la zone I-1 (futur lot 6 720 154)

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU QUE la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la recommandation favorable du CCU en regard de ce dossier;

ATTENDU QUE l'impossibilité de se conformer a été démontrée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'ACCEPTER la présente demande de dérogation mineure visant à autoriser la création d'un lot avec une marge avant de 0m, soit 50m de moins que le minimum de 50m exigé dans la zone I-1 (futur lot 6 720 154).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage en cour avant sur un terrain de moins de 6 000m carrés pour la

Résolution
2026-04-87

Résolution
2026-04-88

propriété sise sur les lots 2 236 427 et 2 236 428, 51 rue Molière, zone V-11

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU QUE le préjudice au requérant qu'engendrerait un refus n'a pas été démontré;

ATTENDU la recommandation défavorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE REFUSER la présente demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage en cour avant sur un terrain de moins de 6 000m carrés pour la propriété sise sur les lots 2 236 427 et 2 236 428, 51 rue Molière, zone V-11.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-04-89**

10.4 Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une génératrice en cour latérale alors que ces équipements sont autorisés seulement en cour arrière pour la propriété sise sur le lot 2 239 050, 30 chemin des Oblats, zone R-12

ATTEM DU les plans et documents déposés;

ATTEM DU QUE l'acceptation de la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU QUE la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la recommandation favorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'ACCEPTER la présente demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une génératrice en cour latérale alors que ces équipements sont autorisés seulement en cour arrière pour la propriété sise sur le lot 2 239 050, 30 chemin des Oblats, zone R-12.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-04-90**

10.5 Demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant sur un terrain d'angle pour la propriété sise sur le lot 4 380 427, 59 à 61 chemin Bellevue, zone V-2

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU la recommandation favorable du CCU en regard de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'ACCEPTER la présente demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant sur un terrain d'angle pour la propriété sise sur le lot 4 380 427, 59 à 61 chemin Bellevue, zone V-2.

**Résolution
2026-04-91**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.6 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 11 février 2026;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation formulée par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

D'accepter la demande d'approbation au règlement PIIA suivante :

- La rénovation du bâtiment principal sur le lot 4 380 155, 341-345 rue Principale selon le visuel accepté le 24 mars 2026.

ET DE REFUSER, la demande d'approbation au règlement PIIA suivante :

- La construction d'un bâtiment principal sur le lot 2 236 813, 6 chemin des Férus considérant que l'article 7.1.8 du règlement de zonage stipule que dans les zones RUR-6, RUR-7, RUR-8, RT-1, RT-2, RT-3, RT-4, V-11, V14, V15, il est autorisé un maximum d'une seule porte de garage sur la façade avant du bâtiment principal et que cette porte doit avoir une largeur maximale de 4 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-04-92**

10.7 Nomination d'un membre citoyen au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

ATTENDU la vacance d'un poste au sein du CCU;

ATTENDU QUE le conseil doit procéder, par voie de résolution, à la nomination des membres citoyens faisant partie du CCU;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE nommer M. Mathieu Métivier à titre de membre citoyen au CCU pour une durée de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.8 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 2026-03 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

La conseiller Richard Voisine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement no 2026-03 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption, copie de celui-ci a été remise avant la séance le tout conformément à la Loi.

11. VARIA

- Mme Agnès Mager Grandmaison mentionne que la fête des Bénévoles sera célébrée en avril pour souligner l'implication des différents bénévoles œuvrant sur le territoire de la Municipalité.
- Mme Nathalie Lemaire mentionne les points suivants :

- Lancement du projet Locomotion le 9 avril prochain, à 17h, au café LA Station. Les curieux sont invités à s'inscrire en ligne;
- Vernissage des œuvres des écoliers le 26 avril à 13h au Complexe St-Édouard;
- Le 26 avril, de 14h à 16h, se déroulera le lancement de l'édition 2026 d'Un Livre un village;
- La Politique culturelle et patrimoniale sera lancée le 16 avril au Complexe St-Édouard;
- Le Grand Ménage aura lieu le samedi 2 mai à 8h. Le départ a lieu à l'hôtel de ville. Des prix de présences seront remis;
- Une rencontre d'auteure aura lieu le 3 mai PM, Mme Filteau-Chiba viendra présenter son nouveau livre;
- La mairesse participera à différents événements en avril dont un webinaire sur la Mobilité active et le lac-à-l'épaule de Récup-Estrie;
- Il est toujours temps de s'inscrire aux loisirs intermunicipaux pour la session qui débute;
- Le Ministre Lightbound a confirmé que les prêts entre bibliothèques ne seront pas affectés par la refonte en cours de Postes Canada;
- Un nouvel horaire sera en vigueur, à la bibliothèque, dès mai prochain;
- La bibliothèque Danielle-Simard offrira, sous peu, le prêt de jeux de société;
- Une nouvelle œuvre est affichée dans la salle du conseil municipal, il s'agit la toile *La pouponnière d'étoiles* de l'artiste Jeannine Bouthillier;
- Hydro-Québec est en train d'exécuter des travaux sur le territoire de la Municipalité. Ces travaux sont nécessaires pour mettre à niveau les infrastructures électriques en Estrie; dont le poste de Bolton-Est;
- La population peut commander, en ligne, jusqu'à 5 arbres par adresse jusqu'au 29 avril;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Michel Loïselle demande pourquoi le point 5.12 a été retiré. Il demande également des informations sur le terrain en question;
- M. Pierre Boutin demande si la clôture retirée au Parc des Sports sera remplacée;

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Agnès Mager Grandmaison propose de lever la séance du conseil à 20h53.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».